

## LES MOYENS MIS EN ŒUVRE



### UN FORUM NATIONAL DES SAVOIRS, DES PRATIQUES ET DES DONNÉES

pour centraliser les connaissances des différents organismes.



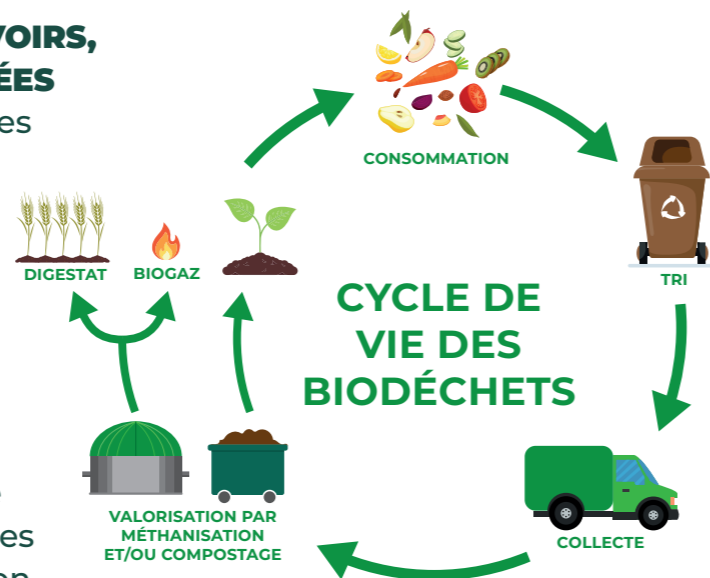
### DES GROUPES DE TRAVAIL

pour lever les freins au développement de la filière.



### UNE COMMUNICATION

avec un plan national déclinable localement pour accompagner les collectivités dans la sensibilisation.



## LES ADHÉRENTS ET CONTRIBUTEURS

- Les producteurs de biodéchets (CHR/ restaurations collectives, publiques et privées, délégataires des marchés forains, coopératives agricoles...)
- Les acteurs de :
  - La collecte et du transport
  - La valorisation et du traitement
- Fournisseurs de matériel (bacs, sacs, camions etc...)
- Les bureaux d'étude
- Les syndicats et les organisations professionnelles
- Les Collectivités
- Les organismes publics

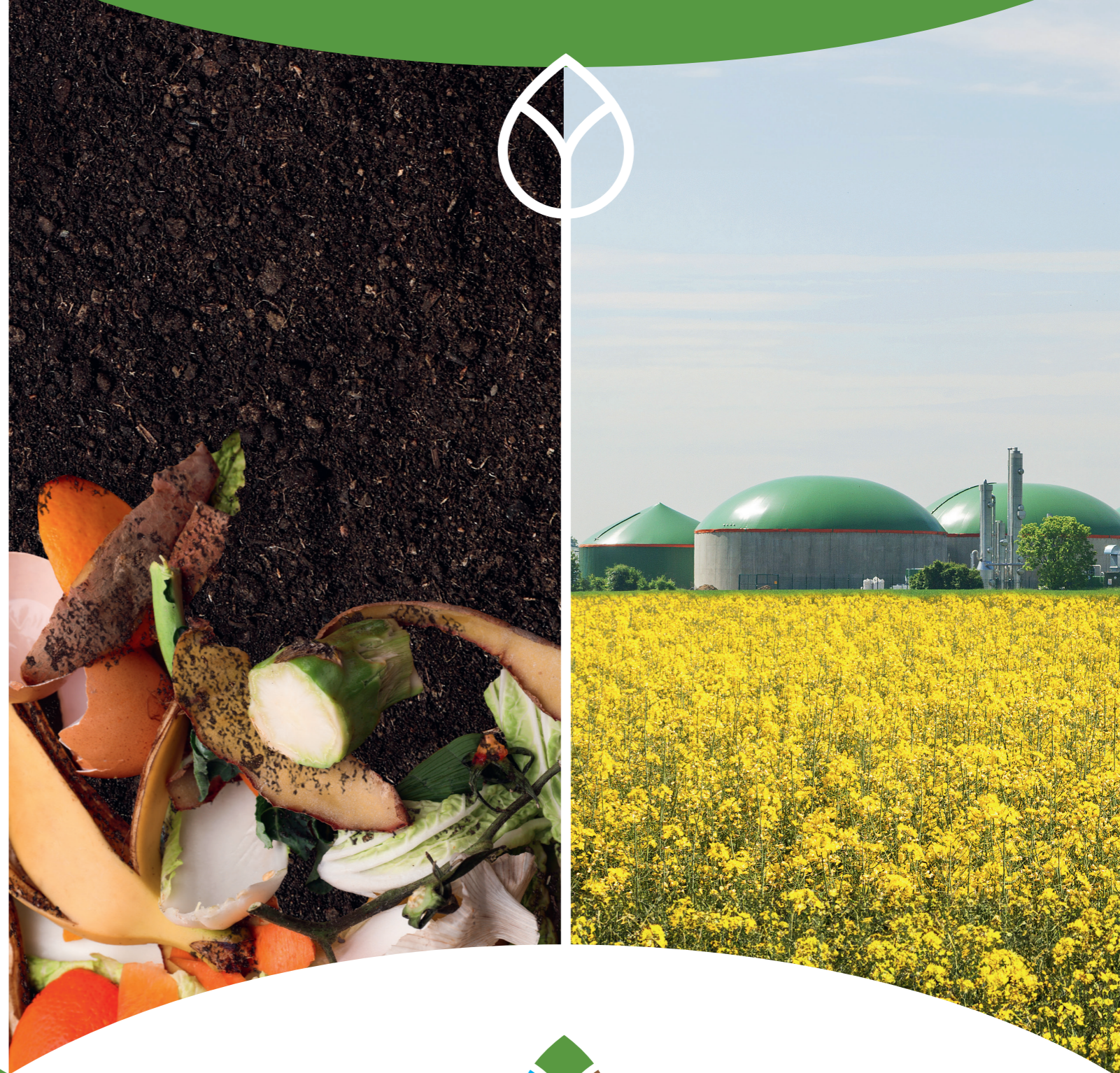
FRANCE BIODÉCHETS est une organisation indépendante et non profit de forme associative.

FRANCE BIODÉCHETS  
174 rue du Temple - 75003 Paris

Contact : Julie ORLIAC  
j.orliac@francebiodechets.org  
06 88 35 71 50

Président : Stephan MARTINEZ  
Secrétaire Général : Arnaud LEROY  
Trésorier : Georges DE NONI

Ne pas jeter sur la voie publique - Juillet 2024

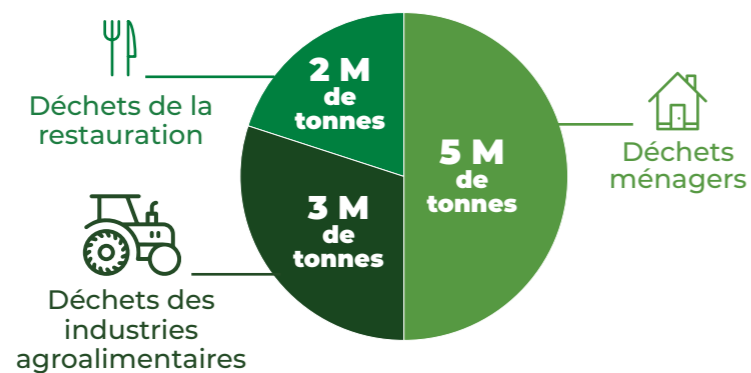


**POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES BIODÉCHETS**



## LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT UN GISEMENT DE MATIÈRES PREMIÈRES, CAPABLE DE CRÉER UNE VÉRITABLE FILIÈRE ÉCONOMIQUE SOURCE D'EMPLOIS SUR LES TERRITOIRES.

En 2020, 10 millions de tonnes de Déchets Comestibles et de Table – DCT – ont été produits en France dont :



La poubelle des français est composée d'un tiers de déchets alimentaires ( biodéchets), soit 83 kg de déchets résiduels par habitant/an.

**Composés à 80 % d'eau**, ces biodéchets partent à l'enfouissement ou à l'incinération et génèrent **800 000 tonnes de gaz à effet de serre**.

Pour ces raisons, la loi AGECE du 10 février 2020 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 impose aux collectivités l'organisation du tri et de la collecte sur les territoires.

**Or, seules 170 collectivités avaient mis en place ou étaient en train d'organiser une collecte séparée des biodéchets en 2022.** (Source : ADEME)

**Ce tri et cette collecte des biodéchets permettraient de créer une véritable filière économique sur les territoires, pourvoyeuse d'emplois.**

**Ils contribueraient également à répondre aux enjeux climatiques et environnementaux, ainsi que de nourrir et reconstituer les sols.**

**Il est urgent d'organiser des solutions de tri et de traitement des biodéchets et de lever les freins à cette mise en oeuvre.**

**Les acteurs producteurs, collecteurs, transformateurs et commercialisateurs sont prêts mais ont besoin d'être coordonnés, dynamisés pour permettre de créer une véritable filière des biodéchets.**



## IL EXISTE À CE JOUR 2 VOIES DE VALORISATION BIEN IDENTIFIÉES :

1

**La méthanisation permet d'obtenir du biogaz, qui peut être :**

- Utilisé sous forme de combustible pour produire de l'électricité et de la chaleur ;
- Purifié en biométhane et utilisé comme carburant ;
- Purifié en biométhane et injecté dans le réseau de gaz.

2

**Le compostage permet l'amendement de sols agricoles ou espaces verts.**

## TOUTEFOIS CES FILIÈRES RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS À PLUSIEURS NIVEAUX :

- La collecte complexe à mettre en place sur les territoires ;
- Le traitement des biodéchets dans des unités de grande taille, qui permettrait de faire des économies d'échelle, et donc de rendre les installations plus performantes sur un plan financier. Cela suppose néanmoins de s'assurer que le compost qu'on y produit aura des débouchés ;
- Les normes sanitaires sur la matière à recycler pour créer la relation de confiance entre les acteurs de la filière et avec les citoyens ;
- Des innovations à développer en collaboration avec la recherche.

## FRANCE BIODÉCHETS, EN LIEN AVEC SES PARTENAIRES, SOUHAITE LEVER LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BIODÉCHETS.

1

**Consolider plusieurs pratiques :**

- La réduction du gaspillage alimentaire ;
- Le compostage avec le retour à la terre ;
- La méthanisation avec la production d'énergie.

2

**Appuyer l'ensemble des parties prenantes pour :**

- Des solutions adaptées à chaque contexte territorial ;
- Favoriser la cohérence entre acteurs privés et publics ;
- Adapter la filière aux besoins du terrain et aux enjeux environnementaux.

3

**Collaborer avec la recherche pour l'avenir de la filière sur :**

- Les pratiques de tri ;
- La qualité du compost ;
- La valorisation de la matière (ex : transformation en Biochar) ;
- De nouvelles opportunités en termes d'exutoires.

